



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPÉCIAL N°118 bis du 20 NOVEMBRE 2017**

PRÉFET DE L'HÉRAULT

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

POLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

**Arrêté n°2017-I- 1322,**  
**donnant délégation de signature à Mme Caroline MAILLARD (actes de régie),**

-----  
***Le Préfet de l'Hérault***  
***Officier de la Légion d'Honneur***  
***Officier de l'Ordre National du Mérite***

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

## ARRETE

### ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Mme Caroline MAILLARD, attachée, à l'effet de signer les documents suivants :

- \* Rapprochement comptable entre le SIV et le LORRIN ;
- \* Livre journal ;
- \* Liste des mouvements journaliers (sortie de stocks) ;
- \* Fiche F881 concernant les sommes encaissées par la régie ;
- \* Fiche F889 concernant les chèques impayés.

### ARTICLE 2

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le

20 NOV. 2017

Le Préfet

Pierre **POUËSSEL**